
2. Maquette du dossier de candidature

2.1. Informations générales

- **Format** : A4
- **Présentation** : simple, coût modéré. Couverture souple et brochage collé; feuilles volantes et classeurs non admis.
- **Support** : uniquement papier.
- **Langues** : chaque document doit être bilingue - anglais et français.
- **Mise en page** : une même information doit être présentée en français sur la page de gauche et en anglais sur la page de droite. La couverture de chaque volume et la première page (présentation) de chaque thème, qui seront bilingues, constitueront les exceptions à la règle.

Chaque langue peut être rédigée soit sur toute la page, soit sur deux colonnes, dans le sens de la hauteur.

- **Pictogrammes sportifs** : le CIO donne l'autorisation aux villes candidates d'emprunter les pictogrammes du SLOC ainsi que ceux de tout autre COJO pour lesquels le CIO a obtenu les droits d'utilisation, à condition que ces derniers ne soient pas utilisés à des fins commerciales et qu'ils servent uniquement à illustrer vos sites de compétition.
- **Illustrations en couleur** : plans, graphiques et autres illustrations en couleur sont autorisés pour présenter les informations techniques. Des photos peuvent également être utilisées pour illustrer les sites et les infrastructures, sous réserve qu'elles n'augmentent pas le nombre maximum de pages autorisé.
- **Code couleur** : le code couleur suivant devra être utilisé dans votre dossier de candidature :
 - **Bleu**: infrastructures existantes
 - **Jaune**: infrastructures prévues pour lesquelles des contrats ont déjà été signés
 - **Rouge**: infrastructures supplémentaires requises pour organiser les Jeux Olympiques.

Enfin, il est recommandé aux villes candidates de faire preuve de modération au niveau des coûts de présentation du dossier. La forme et la présentation ne font pas partie des critères d'évaluation. Le CIO souhaite des réponses complètes afin de pouvoir analyser la situation actuelle et le potentiel d'une candidature; il est donc inutile que la présentation soit coûteuse et luxueuse.

2.2. Directives concernant les réponses

2.2.1 Généralités

- Réponses concises et concrètes portant sur le fond de la question posée
- Réponses respectant la forme requise pour chaque question (cf. point 2.2.3 ci-après). Cet aspect est essentiel pour l'analyse qu'effectuera ensuite le CIO
- **Longueur des réponses limitée à l'espace indiqué pour chaque thème au point 2.2.2 ci-dessous.**

2.2.2 Volumes et thèmes

Les 18 thèmes du questionnaire doivent être répartis en trois volumes :

Volume I : thèmes 1 à 6
Volume II : thèmes 7 à 10
Volume III : thèmes 11 à 18.

Le tableau figurant à la page suivante fixe le nombre de pages maximum par thème et par volume.

N.B. : Le CIO se réserve le droit de refuser tout dossier qui ne respectera pas la présentation exigée.

Thèmes		Nbre de pages Maximum par thème - bilingue
VOLUME I		
	Introduction	16
1	Caractéristiques nationales, régionales et de la ville candidate	15
2	Aspects juridiques	10
3	Immigration et formalités douanières	6
4	Protection de l'environnement et météorologie	15
5	Finances	15
6	Marketing	10
	max.	87
VOLUME II		
	Introduction	6
7	Sports	16
8	Sites	150
9	Jeux Paralympiques	12
10	Village Olympique	30
	max.	214
VOLUME III		
	Introduction	6
11	Santé / système sanitaire	16
12	Sécurité	15
13	Hébergement	10
14	Transport	24
15	Technologie	15
16	Services de la communication et des médias	15
17	Olympisme et culture	6
18	Garanties	6
	Conclusion	6
	max.	119
TOTAL (max.)		420

2.2.3 Informations spécifiques par volume, par thème et par question

Le CIO souhaite que les réponses aux questions soient données selon la forme qu'il a définie. Les réponses peuvent être de trois types distincts :

- A. **EXPLICATIF** : développement d'un texte
- B. **VISUEL** : éléments concrets qui permettent une vision rapide et une analyse objective du contexte : tableaux, graphiques, listes, cartes et plans. Quand une réponse doit être donnée par le biais de ces éléments, toute explication jointe doit être complémentaire et extrêmement brève.
- C. **GARANTIES** : réponses qui exigent des engagements de la part de tiers. Les points c.1, c.2 et c.3 ci-dessous s'appliquent à **toutes** les garanties. Il convient de vérifier que les trois réponses données dans les trois cas sont cohérentes.

Pour répondre, il faut :

- c.1 dans **le thème et la question correspondants**, indiquer seulement si le comité de candidature **a ou non obtenu** la garantie en question et **qui** l'a donnée ;
- c.2 **au thème 18** (Garanties), indiquer "oui" ou "non" dans la liste récapitulative de toutes les garanties demandées;
- c.3 en annexe au volume III, regrouper dans un classeur tous les documents originaux relatifs aux garanties requises, conformément à la liste figurant au thème 18. Caractéristiques :
 - Classeur: simple et peu coûteux, il devra refléter la présentation et la conception du reste du dossier de candidature.
 - Garanties: les originaux doivent être **clairement identifiés et référencés** conformément aux directives suivantes :
 - classés conformément aux 18 thèmes (avec des intercalaires)
 - chaque garantie devra être mise dans une chemise en plastique qui portera une étiquette indiquant :
 - * **le thème et le numéro** de la question dans le dossier de candidature auquel la garantie fait référence (par ex. Thème 1, question 1.10)

* **l'institution, l'organisation et/ou les personnes** qui ont fourni la garantie.

- Langues : les garanties peuvent être fournies dans la(les) langue(s) officielle(s) de votre pays. Dans le cas où elles ne sont pas rédigées en anglais ou en français, vous **devez** fournir pour chaque garantie, dans la même chemise, une traduction en anglais ou en français.

N.B. : Seules les garanties demandées dans le questionnaire devront être regroupées dans le classeur, lequel sera annexé au dossier de candidature. Tout autre document de soutien ou autre ne devra pas être inclus.

Sont ensuite présentées en détail les informations par volume, thème et question.

VOLUME I

Thèmes	1 à 6
Pages	87 max.
1e de couverture	Nom de la ville, année des Jeux, numéro du volume
2e de couverture	Organigramme du comité de candidature
3e de couverture	Au choix ou blanche
4e de couverture	Symbole de la candidature
Introduction	16 pages max.
a)	Introduction générale du dossier de candidature Facultatif : peut comprendre des lettres de soutien des autorités nationales, régionales et/ou locales et un message ou une explication du comité de candidature
b)	Introduction du volume I Obligatoire : doit comprendre la préface et la table des matières du volume I

Thème 1

Caractéristiques nationales, régionales et de la ville candidate

Pages	15 max.
Couverture - page 1	Titre et numéro du thème + symbole de la ville
Pages 2 & 3 (double page)	Carte géographique du pays indiquant sa situation continentale, les axes de communication, les grandes villes et les distances
1.1	Explication
1.2	Explication + garanties
1.3	Liste
1.4	Liste + explication
1.5	Liste + graphique
1.6	Liste
1.7	Liste + explication
1.8	Liste
1.9	Explication
1.10	Liste + garanties + explication
1.11	Explication

Thème 2

Aspects juridiques

Pages	10 max.
Couverture - page 1	Titre et numéro du thème
2.1.1	Garantie
2.1.2	Garantie
2.2.1	Explication + garantie
2.2.2	Explication
2.3	Explication + garantie
2.4	Explication
2.5	Déclaration

Thème 3

Immigration et formalités douanières

Pages	6 max.
-------	--------

Couverture - page 1	Titre et numéro du thème
3.1	Explication + garantie
3.2	Explication
3.3	Garantie + explication
3.4	Explication
3.5	Explication
3.6	Explication

Thème 4

Pages

Couverture - page 1

Protection de l'environnement et météorologie

15 max.

Idem thèmes précédents

4.1	Carte + tableau
4.2	Explication
4.3	Explication
4.4	Explication
4.5	Explication
4.6	Garantie
4.7	Explication
4.8	Explication
4.9	Tableau
4.10	Explication
4.11	Tableau
4.12	Explication ou tableau

Thème 5

Pages

Couverture - page 1

Finances

15 max.

Idem thèmes précédents

5.1	Garanties + explication
5.2	Garantie + explication
5.3	Explication
5.4.1	Explication
5.4.2	Explication
5.4.3	Explication
5.5.1	Réponse selon la structure figurant dans le questionnaire
5.5.2	Réponse selon la structure figurant dans le questionnaire
5.5.3	Réponse selon la structure figurant dans le questionnaire
5.5.4	Explication + liste

Thème 6

Pages

Couverture - page 1

Marketing

10 max.

Idem thèmes précédents

6.1.1	Explication + contrat
6.1.2	Explication
6.1.3	Explication
6.2.1	Explication et garanties
6.2.2	Explication + tableau + garanties
6.3.1	Explication

6.4.1	Explication + liste
6.4.2	Explication + liste
6.4.3	Explication
6.4.4	Explication
6.4.5	Explication
6.4.6	Explication
6.4.7	Explication
6.4.8	Explication
6.4.9	Explication + garantie
6.4.10	Explication + garantie
6.4.11	Explication
6.4.12	Explication

VOLUME II

Thèmes	7 à 10
Pages	214 max.
1e de couverture	Nom de la ville, année des Jeux, numéro du volume
2e de couverture	Au choix ou blanche
3e de couverture	Au choix ou blanche
4e de couverture	Symbole de la candidature
Introduction	6 pages max. : doit comprendre la préface et la table des matières du volume II

Thème 7

Pages	16 max.
Couverture - page 1	Titre et numéro du thème

Sports

7.1.1	Tableau
7.1.2	Garantie
7.2	Liste ou tableau + explication
7.3	Explication
7.4	Explication
7.5	Liste + explication
7.6	Explication ou tableau + plan
7.7	Tableau
7.8	Explication + garanties
7.9	Explication
7.10	Explication

Thème 8

Pages

Sites

150 max.

Les villes candidates doivent répondre aux huit questions de ce thème pour chacun des sports figurant au programme. Le thème doit par conséquent être divisé en sept parties selon l'ordre ci-dessous. A l'intérieur de la limite des 150 pages pour l'ensemble du thème, le nombre de pages pour chaque sport n'est pas fixé.

- Biathlon
- Bobsleigh
- Curling
- Hockey sur glace
- Luge
- Patinage : patinage de vitesse, patinage de vitesse sur piste courte, patinage artistique
- Ski : ski de fond, saut à ski, combiné nordique, ski alpin, ski acrobatique, snowboard

Couverture (du thème)	Idem thèmes précédents
Couverture (pour chaque sport)	Nom et pictogramme du sport
8.1	Tableau + explication + garanties
8.2	Tableau
8.3	Tableau + explication
8.4	Tableau
8.5	Explication
8.6	Tableau + Explication
8.7	Explication

Thème 9

Pages

Couverture - page 1

Jeux Paralympiques

12 max.

idem thèmes précédents

9.1	Explication
9.2	Explication
9.3.1	Tableau + explication
9.3.2	Plan
9.4	Plan du site + photos (si le site existe) ou dessin 3D (3 dimensions)
9.5	Tableau
9.6.1	Explication
9.6.2	Explication
9.6.3	Explication
9.7	Liste + explication
9.8	Explication
9.9	Explication
9.10	Explication
9.11.1	Explication
9.11.2	Tableau
9.11.3	Explication + garanties

Thème 10

Pages

Village Olympique

30 max.

Couverture - page 1	Idem thèmes précédents
10.1.1	Carte
10.1.2	Tableau
10.2	Explication
10.3	Explication + tableau
10.4.1	Plans
10.4.2	Plans
10.4.3	Explication
10.4.4	Explication
10.4.5	Explication
10.5	Plan + explication
10.6	Explication
10.7	Explication + garantie
10.8	Explication + garantie
10.9	Garantie
10.10	Explication
10.11.1	Garantie
10.11.2	Explication

VOLUME III

Thèmes	11 à 18
Pages	119 max.
1e de couverture	Nom de la ville, année des Jeux, numéro du volume
2e de couverture	Au choix ou blanche
3e de couverture	Au choix ou blanche
4e de couverture	Symbole de la candidature
Introduction	6 pages max. : doit comprendre la préface et la table des matières du volume III

Thème 11

Pages

Couverture - page 1

11.1.1
11.1.2
11.1.3
11.1.4
11.1.5
11.1.6
11.1.7
11.1.8
11.1.9
11.2.1
11.2.2
11.2.3
11.2.4
11.2.5
11.2.6
11.2.7

Santé / système sanitaire

16 max.

Titre et numéro du thème

Graphique + explication
Explication
Explication
Explication + tableau ou graphique
Explication + tableau ou graphique
Explication
Liste + explication
Explication
Explication
Explication
Garantie + explication
Explication
Explication
Explication
Explication
Explication

Thème 12

Pages

Couverture - page 1

12.1
12.2
12.3
12.4
12.5
12.6
12.7
12.8
12.9
12.10
12.11
12.12
12.13
12.14
12.15

Sécurité

15 max.

Idem thèmes précédents

Explication
Explication
Explication
Explication
Explication
Explication
Explication
Explication
Explication
Garantie
Garantie
Explication
Diagrammes
Explication
Explication

Thème 13

Pages

Hébergement

10 max.

Couverture - page 1	Idem thèmes précédents
13.1	Carte
13.2.1	Tableau A
13.2.2	Tableau B + garanties
13.3.1	Explication
13.3.2	Explication + garanties
13.4	Explication
13.5	Explication + tableau si nécessaire
13.6	Explication
13.7	Liste + explication

Thème 14

Pages

Couverture - page 1

Transport

24 max.

Idem thèmes précédents

14.1	Tableau + explication
14.2	Liste + explication
14.3	Explication + carte B + tableau I
14.4	Explication + plan
14.5	Explication + carte B + tableau I
14.6	Explication
14.7	Tableau IV
14.8	Carte
14.9	Explication
14.10	Explication
14.11	Liste + explication
14.12	Explication
14.13	Explication
14.14	Explication
14.15	Liste + explication
14.16	Explication
14.17	Explication

Thème 15

Pages

Couverture - page 1

Technologie

15 max.

Idem thèmes précédents

15.1	Explication
15.2	Explication
15.3	Explication
15.4	Explication
15.5	Explication + garantie
15.6	Explication + garantie
15.7	Explication
15.8	Explication
15.9	Explication
15.10.1	Explication
15.10.2	Explication
15.10.3	Explication

Thème 16

Services de la communication et des Médias

Pages	15 max.
Couverture - page 1	Idem thèmes précédents
16.1	Explication
16.2	Explication
16.3	Explication
16.4	Carte A
16.5	Explication + garanties
16.6	Explication
16.7	Explication + garanties
16.8	Explication

Thème 17

Culture et Olympisme

Pages	6 max.
Couverture - page 1	Idem thèmes précédents
17.1	Explication
17.2	Explication
17.3	Explication
17.4	Explication + carte (si nécessaire)
17.5	Explication + carte (si nécessaire)

Thème 18

Garanties

Pages	6 max.
Couverture - page 1	Idem thèmes précédents

Reproduire la liste des garanties demandées et indiquer (oui/non) pour chacune d'elle si la ville candidate l'a obtenue. Ne donner aucune explication dans ce thème. Toute explication relative à une garantie doit figurer dans le thème correspondant. Les **originaux** de toutes les garanties doivent être présentés ainsi que l'indique le point 2.2.3 (point C).

Conclusion

Facultative : 6 pages max.

3. Abréviations

La liste complète se trouve dans le "Répertoire du Mouvement olympique". Les abréviations indiquées ci-dessous sont celles utilisées dans le manuel :

CIO	Comité International Olympique
FI	Fédération Internationale
CNO	Comité National Olympique
COJO	Comité d'organisation des Jeux Olympiques
CPP	Centre Principal de Presse
CIRTV	Centre International de Radio et Télévision
ASOIF	Association of Summer Olympic International Federations (Association des Fédérations Internationales olympiques d'été)
AIOWF	Association of the International Olympic Winter Sports Federations (Association des Fédérations Internationales Olympiques des Sports d'Hiver)
ACNO	Association des Comités Nationaux Olympiques
ACNOA	Association des Comités Nationaux Olympiques d'Afrique
ODEPA	Organización Deportiva Panamericana (Organisation sportive panaméricaine)
OCA	Olympic Council of Asia (Conseil olympique d'Asie)
COE	Les Comités Olympiques Européens
ONOC	Oceania National Olympic Committees (Comités Nationaux Olympiques d'Océanie)
IPC	International Paralympic Committee (Comité International Paralympique)

PARTIE III : ANNEXES

Les villes candidates trouveront en annexe les documents qui leur seront utiles au cours du processus de candidature :

1. **Charte Olympique** : règlement de base du Mouvement Olympique
2. **Engagement** : document original que les représentants des autorités de la ville candidate et du CNO concerné doivent signer et remettre au CIO avec le dossier de candidature
3. **Contrat ville hôte** (et annexes) : document que la ville élue pour organiser les XXles Jeux Olympiques d'hiver en 2010 et le CNO concerné doivent signer immédiatement après l'élection de la ville. La direction des affaires juridiques du CIO est à la disposition de chaque ville candidate pour examiner le contenu de ce contrat et de régler tous les détails concernant sa signature.
4. **Prescriptions des FI** : ensemble des directives et exigences techniques adressées aux villes candidates par chaque FI régissant un sport inscrit au programme des Jeux Olympiques d'hiver.

Remarque : les exigences techniques pour les compétitions ont un caractère obligatoire. Les autres points sont des directives que chaque FI et la ville candidate doivent examiner conjointement en fonction des possibilités actuelles et des besoins futurs de chaque ville et FI.

5. **Directives du IPC** : ensemble des directives adressées aux villes candidates par le Comité International Paralympique et le CIO, concernant l'organisation des Jeux Paralympiques.
6. **Informations générales** : les Normes graphiques du C.I.O.